

Le Conservatoire du Littoral



Jeudi 20 mai 2010, Bruno Toison, responsable de la zone Centre Atlantique, au Conservatoire est venu à La Tremblade exposer le « rôle et la mission » du Conservatoire du littoral, invité par l'association « Nature en pays d'Arvert ».



Dans la grande salle du Foyer d'animations culturelles, une centaine de personnes était venu écouter l'exposé et les arguments de ce spécialiste qui siège depuis vingt-cinq ans au bureau du Conservatoire du littoral. Dans l'assemblée, nombreux étaient les élus venus de tout le canton, mais aussi des professionnels (agriculteurs, chasseurs, pêcheurs...), des représentants du milieu associatif. Un public soucieux du devenir de ce patrimoine naturel exceptionnel que représente la Presqu'île d'Arvert, mais aussi désireux de mieux comprendre l'action de cet organisme d'Etat.

Le Conservatoire du littoral, c'est aujourd'hui :

- environ 125 000 hectares protégés (12% des côtes françaises, l'objectif étant d'atteindre 30%) ;
- Un financement assuré à 50% par l'Etat, 50% par des dons ;
- Des acquisitions faites en accord avec les élus, les municipalités, les chasseurs, l'ONF, les professionnels, le conseil régional ou encore le conseil de rivage dont le dernier président était notre actuel Député, Didier QUENTIN.
- Des terrains dédiés aux professionnels (sauniers, agriculteurs, éleveurs, etc.), qui en sont les gestionnaires (ex. : marais salants sur l'île de Ré, marais de Brouage, marais ostréicoles de Seudre...) ou des terrains destinés à créer des poumons de verdure, des espaces naturels protégés ;
- Une règle incontournable : les terrains acquis ne peuvent être revendus (sauf sur décision prise en Conseil d'Etat...ce qui n'est jamais arrivé).

Cet organisme a été créé en 1975 (loi votée à l'unanimité à l'Assemblée nationale), comme une sorte de « réponse au bétonnage généralisé des côtes comme ce fut le cas en Vendée »... Et en son sein, « toutes les décisions sont prises de manière pragmatique et non politique ».

Presqu'île d'Arvert, un patrimoine fragile à protéger.

« Comment protéger durablement ces espaces pour éviter la perte de nombreuses espèces vivantes, conserver leur caractère traditionnel et spécifique, tout en y préservant les activités essentielles à la vie de ces régions ? »

Bruno Toison, responsable de la zone Centre Atlantique au Conservatoire du Littoral, s'est efforcé d'y répondre.

« Par des acquisitions, pour protéger. »

En achetant « au prix du marché » des terrains situés dans des zones dites « sensibles », dans le but de :

- reconstituer à terme une forêt (ex. Combots d'Anchoine) et créer des poumons verts (accueil de classes vertes) ; ainsi, des projets sont en cours sur Les Mathes – La Palmyre pour faire la jonction avec la forêt de La Coubre ou encore au sud de Royan (Pointe de Suzac) sur un espace déclaré « zones de préemption », où une action à long terme est entreprise (15-20 ans) pour reconstituer, parcelle par parcelle, une forêt, un espace naturel...
- permettre aux plus défavorisés et à la jeunesse d'exercer leur métier (éleveurs ou agriculteur, les zones maraîchères *devant rester maraîchères...*) ;
- stopper des dérives, comme l'abandon des marais de la Seudre ; protéger l'écosystème en général ;
- maintenir l'équilibre entre les espaces naturels et la « surpopulation » (le littoral étant très prisé...).

Concernant les marais de la Seudre.

C'est récemment que le Conservatoire du littoral s'y est intéressé en se rapprochant des ostréiculteurs. Des interventions ont eu lieu comme au Moulin des Loges (achat de quelque 120 ha avec maintien des exploitants), à l'Eguille, Saint-Sulpice-de-Royan, La Tremblade où existe l'un des plus anciens marais.

« Nous avons constaté que la qualité de l'eau posait de nombreux problèmes, remettant parfois en cause le maintien des activités ostréicoles, avec pour conséquence l'abandon des terrains, conduisant à la mise en friches et au mitage. » Une « dérive » alarmante constatée par de nombreux maires (changement de destination des cabanes...) qui a conduit le Conservatoire du littoral à intervenir, à la demande des élus.

Concernant le marais de Saint-Augustin.

Marais « grignoté » d'année en année par les cultures céréalières (blé, maïs) perdant ainsi ses spécificités par assèchement progressif. Une politique d'acquisition (remise en prairie des terres) a finalement été entreprise en concertation avec le conseil municipal, nécessitant de longues discussions et tractations avec les différentes parties en présence...

Concernant le marais de La Tremblade.

Le marais de Brandelle, un des plus anciens de la Presqu'île, est désormais abandonné par la profession ostréicole ; c'est un témoignage historique très riche qu'il faut protéger et des discussions sont en cours avec la commune de La Tremblade – Ronce-les-Bains.

Relations marines.

Le rôle du Conservatoire du littoral est avant tout « terrestre » par définition mais la protection des « aires marines » ne le laisse pas indifférent(*), les écosystèmes terrestres et marins étant souvent intimement liés (pollutions des eaux rejetées, mortalité des huîtres, disparition de certains poissons, etc.). Protéger les espaces entre la terre et la mer est donc primordial.

C'est ainsi que 2000 ha de domaines maritimes (prés salés) bordant l'estuaire de la Gironde (35 km de côtes, depuis la pointe de Suzac jusqu'à Vitrezay) ont été acquis par le Conservatoire du littoral et les pêches traditionnelles (comme le carrelet) y sont maintenues.

Réserves de chasse.

Les chasseurs ne sont pas exclus et des actions, menées en concertation avec les ACCA, ont conduit à la création de réserves de chasse sur le littoral, comme à Mortagne ou à la Pointe de Suzac.

« Cela fait partie de notre métier : rétablir les équilibres naturels avec tous les groupes sociaux... »

Des arguments qui ont suscité des débats...

De nombreuses questions ont été posées auxquelles B. TOISON a répondu de façon détaillée, avec professionnalisme, sans complaisance mais avec tact, détermination et facilité, faisant valoir sa parfaite connaissance de notre territoire et ses qualités de médiation

(*) L' « Agence des aires marines protégées » travaille actuellement à la mise en place d'un « parc naturel marin » (zone concernant les pertuis charentais et l'estuaire de la Gironde).